

Comment travailler sur la vie « privée » des personnages publics ? Le cas de l'écrivaine Amélie Nothomb

Emilie Saunier

Notre proposition s'inscrit dans un travail de thèse en sociologie qui visait à éclairer la pratique d'écriture de l'écrivaine contemporaine belge Amélie Nothomb en reconstruisant sa « biographie sociologique » (Lahire, 2010). Divers questionnements ont émergé au cours de cette démarche tant dans la nature des données recueillies que dans leurs modalités de diffusion dans l'espace scientifique et public. Ils ont été formulés en lien avec la position d'« écrivain à succès » d'Amélie Nothomb : comme pour d'autres personnages publics, on peut supposer que sa célébrité pose des enjeux forts en ce qui concerne la maîtrise de la présentation de soi et le contenu du discours biographique diffusé sur soi. Dans ce contexte, les données recueillies en entretien dépassent la seule dimension de l'échange interpersonnel pour devenir une parole publique, assignable à une personne connue. Comment dès lors traiter les questions de recueil de données sur la vie privée d'un personnage public, de leur analyse et de leur anonymisation ? Qu'est-ce que, plus généralement, cela nous apprend sur les enjeux et usages de la « vie privée » des individus que l'on cherche à objectiver en tant que chercheur ?

Notre réflexion s'articulera autour de deux grands moments en prenant appui sur notre expérience des entretiens réalisés auprès de l'écrivaine et de son entourage (passé et proche) ainsi que sur une étude de ses interviews journalistiques menées de 1992 à 2006. Il s'agira tout d'abord de montrer l'existence d'une frontière subjective imposée par notre enquêtrice entre ce qui relève de « sa » sphère privée et de la sphère publique. Les principaux commentateurs des textes d'Amélie Nothomb reprennent et défendent dans leurs discours ces limites imposées par l'écrivaine en invoquant des raisons éthiques et morales. Selon nous, cette façon d'envisager le travail biographique sur un individu risque de réduire de manière trop simpliste l'investigation à deux types de prises de position : celle des enquêteurs « amoraux » qui, sous « prétexte » de traquer la vérité, ne tiendraient pas assez compte des règles relatives à la protection de la vie privée des enquêtés, et celle des enquêteurs « trop vertueux » qui, par peur de « blesser », ne mèneraient pas clairement la recherche de front.

Dans une deuxième partie, nous exposerons les interrogations qui furent les nôtres autour de la diffusion des données sur la vie privée d'Amélie Nothomb que nous sommes parvenue, au cours de nos investigations, à recueillir. L'enjeu central figurait dans le fait que le principe relevant « du droit de toute personne au respect de sa vie privée », communément partagé au sein de la profession n'était pas totalement applicable à notre cas. En particulier, le format de notre étude rendait difficile l'anonymisation d'Amélie Nothomb, car s'il est possible de lui trouver un pseudonyme en cherchant des équivalents symboliques, plusieurs indices permettent assez aisément de la reconnaître. L'impossibilité d'anonymiser était rendu d'autant

plus problématique dans un contexte de judiciarisation accrue de la vie sociale et de généralisation des formes numériques de diffusion des données qui rendent les résultats d'enquête plus aisément accessibles à l'enquêté. Nous expliquerons alors la double politique de diffusion de nos données dans le champ scientifique que nous avons définie dans ce contexte.

Bibliographie

Beaud S., Weber F. (2010), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte

Chamboredon H., Pavis F., Surdez M., Willemez L. (1994), « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, vol.16, n°1, p.114-132

Goffman Erving (1973), *La Mise en scène de la vie quotidienne. I. La présentation de soi*, Paris, Minuit

Legipresse (2008), *Les nouvelles frontières de la vie privée, droits de la personnalité, protection des données personnelles*, dossier documentaire, septembre

Mallet-Poujol N. (2004), *Protection de la vie privée et des données personnelles*, Legamédia, février

Naudier D., « La restitution aux enquêté-e-s », in S. Laurens, F. Neyrat (dir.) (2010), *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant

Prost A., « Frontières et espaces du privé », in P. Ariès, G. Duby (dir.) (1999) [1985], *Histoire de la vie privée. Tome 5*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », pp.15-132